

Membres du Conseil

Quartier 1

Luc Savage

Quartier 2

Charles Aspirault

Quartier 3

Nelson O'Connor

Quartier 4

Béatrice Jalbert-Quenneville

Quartier 5

Aline Perry

Quartier 6

André Chrétien



Le maire, P. Arthur Drolet

Chers citoyens, chères citoyennes,

L'année 2004 tire à sa fin, et nous pouvons d'ores et déjà affirmer que Gaspé aura été, encore une fois, une référence en termes de développement. De nombreux défis s'annoncent pour nous, et des projets plus que prometteurs frappent à nos portes. Je vous assure que le Conseil municipal travaille en votre nom pour qu'ils se concrétisent, et que les emplois se multiplient dans plusieurs domaines de pointe.

Il me fait plaisir, en terminant, de vous inviter à la présentation du budget municipal pour 2005, qui sera déposé peu avant le congé annuel des Fêtes.

Bonne lecture !

Développement économique : de bonnes nouvelles à l'horizon

Par Gaétan Lelièvre, directeur général

Les efforts consacrés par le Conseil municipal depuis les dernières années portent fruit. En effet, plusieurs projets d'envergure et de nombreuses initiatives plus modestes mais tout aussi importantes sont en réalisation. Bien que nous ne puissions, à ce moment-ci, fournir l'assurance de la réalisation de tous les dossiers sur lesquels nous travaillons, nous pouvons toutefois confirmer qu'inévitablement, nous assisterons à des annonces d'investissements au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

L'intérêt des promoteurs pour Gaspé est notamment lié à la présence d'espaces industriels, d'infrastructures de transport (chemin de fer, port de mer, aéroport) et aux mesures d'aides financières municipales et gouvernementales (loi privée 201, crédits de taxes, etc.). À titre indicatif, des dossiers d'investissement sont à l'étude dans chacun des trois parcs industriels de la ville, tant à Rivière-au-Renard qu'à Sandy Beach et York. Également, les investissements aux niveaux commercial et résidentiel en 2004 démontrent d'excellents résultats et confirment le contexte économique favorable qui prévaut actuellement chez nous.

Présentation du budget 2005

L'année 2004 s'achève, et il est déjà temps de parler du budget municipal 2005. La Ville de Gaspé devrait déposer ce dernier le 20 décembre prochain. De plus, notez que le maire, M. Arthur Drolet, déposera dans les prochaines semaines un rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année en cours. Soyez aux aguets, si les finances municipales vous intéressent !

Dave Ste-Croix
Dir. Services administratifs

La Fondation Rues principales souligne le dynamisme de la Ville de Gaspé

Par Gilles Pitre, coordonnateur du projet Rues principales

La Ville de Gaspé fut à l'honneur lors du 17^e colloque de la Fondation Rues principales, tenu à Québec en septembre. En effet, la municipalité a reçu le premier prix provincial dans la catégorie Développement économique, remis par la ministre déléguée au Développement économique et régional, Mme Nathalie Normandeau. Gaspé a mérité ce prix grâce aux efforts et aux résultats obtenus en matière d'aménagement et de mise en valeur de son milieu. Le dynamisme de la municipalité a d'ailleurs été reconnu lors de ce colloque, puisqu'elle fut la seule à être nommée dans trois catégories différentes : elle était également en lice pour obtenir les prix Excellence et Organisation. Nous souhaitons également féliciter Mme Ann Clements et M. Olivier Deruelle, dont l'implication dans le projet Rues principales a été soulignée lors du colloque.

L'économie éolienne : un choix et un défi d'intégration dans notre milieu de vie

Par Gaétan Lelièvre, directeur général

Le dossier éolien a pris une grande place dans notre région et au Québec depuis un an, influençant inévitablement notre milieu de vie et suscitant des réactions tantôt favorables, tantôt défavorables et parfois même mitigées.

La demande pour ce mode de production énergétique augmente de 30 % dans les pays industrialisés, et constitue l'un des créneaux d'excellence de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de Matane, ce qui signifie l'application de mesures d'aide aux entreprises qui s'installeront à l'intérieur de cette zone désignée. Il pourrait s'agir ici d'une opportunité appréciable pour rétablir l'économie de notre région, durement affectée par l'épuisement des ressources traditionnelles. Pourquoi ne pas devenir la région de référence québécoise et canadienne en matière de fabrication de composantes d'éoliennes ? Cette facette de la question éolienne fait généralement l'objet d'un consensus au sein de la population.

Toutefois, où le bât blesse, c'est lorsque nous abordons le délicat et controversé volet de l'implantation de parcs. Ces interrogations se retrouvent partout sur la planète où la question est soulevée, ce qui est tout à fait normal puisqu'elle réfère à la notion très subjective de « beauté », à l'égard de laquelle tout consensus absolu ne sera jamais possible.

C'est dans cette optique que le Conseil municipal a voulu tracer un certain équilibre avec une politique régissant l'implantation d'éoliennes. Forte de la conviction qu'il n'y aurait jamais d'usines de fabrication de composantes d'éoliennes au sein d'une ville banissant leur présence sur son territoire, la Ville de Gaspé a favorisé une approche fixant des objectifs d'intégration des éoliennes dans certaines parties du territoire et l'interdisant complètement dans d'autres secteurs à potentiel touristique et patrimonial. Les critères d'implantation ont été déterminés grâce à la collaboration d'un comité composé d'intervenants de divers secteurs économiques. La Ville de Gaspé considère que c'est dans la recherche de solutions adaptées et dans la poursuite d'un équilibre que résident les véritables avenues de développement durable, non seulement d'un milieu mais surtout d'un milieu de vie.

De nouveaux outils de développement économique sont mis de l'avant

Par Gaétan Lelièvre, directeur général

L'année qui s'achève fut celle de la mise en place de conditions favorables au développement, par différentes actions :

- création d'une zone industrielle lourde au port de Sandy Beach ;
- obtention par le gouvernement du Québec d'une loi privée (mesures d'aide aux promoteurs) ;
- adoption de programmes de revitalisation sur les artères principales ;
- réhabilitation des infrastructures d'eau salée au parc industriel de Rivière-au-Renard.

L'année 2005 sera celle où la promotion de nos avantages compétitifs et la coordination de dossiers économiques seront notre priorité. Afin de maximiser les investissements, deux outils majeurs ont été retenus par le Conseil municipal :

- L'embauche d'un agent de promotion et de développement économique d'ici décembre
Afin de promouvoir et coordonner les nombreux dossiers économiques, l'affectation d'une ressource à temps plein s'avère nécessaire. Relevant du Directeur général, l'agent aura pour mandat de participer à la réalisation des objectifs économiques fixés par le Conseil municipal. Il contribuera à maximiser les retombées économiques au sein de la ville, en assurant un lien continu et efficace avec les promoteurs.
- la création d'une commission consultative en développement économique
Composée de gens du monde des affaires et représentatifs de l'ensemble de notre territoire, son rôle sera d'émettre des recommandations au Conseil municipal sur toute question à caractère économique. Cette commission travaillera en étroite collaboration avec l'agent de promotion et de développement économique. Il est important de souligner que cette commission n'est pas une structure légale et administrativement autonome.

Du nouveau pour la perception des taxes municipales

Par Dave Ste-Croix, directeur des services administratifs

Depuis quelques années, la Ville de Gaspé a mis à la disposition des citoyens différents modes de paiement pour les taxes municipales, dont le paiement par Internet et au guichet automatique. Afin de faciliter davantage les versements de taxes, la municipalité offrira, dès 2005, un service de retraits pré-autorisés. La seule chose que vous aurez à faire sera de nous envoyer un spécimen de chèque et les prélèvements seront effectués dans votre compte de banque aux échéances prévues, sans aucun frais.

Les citoyens qui auront adhéré au retrait pré-autorisé pourront également prévoir une réserve pour l'année 2006 avec des prélèvements à la fréquence désirée. D'autres services pourront vous être offerts avec ce nouveau mode de paiement et un feuillet d'information vous sera acheminé avec votre compte de taxes 2005.

Amélioration du milieu bâti et crédits de taxes

Par Jocelyn Villeneuve, coordonnateur à l'urbanisme, à l'environnement et au développement

Dernièrement, le Conseil municipal a modifié son programme de revitalisation afin de l'étendre à un plus grand territoire. En plus d'être applicable aux rues de la Reine, Adams, Harbour, du Banc et de l'Église, ce programme est désormais accessible à une partie des boulevards Renard Est et Renard Ouest, de la montée Rivière-Morris et de la rue Jacques-Cartier. Il est à noter également que désormais, les nouvelles constructions peuvent bénéficier de ce programme, et les résidences de la rue du Banc sont aussi admissibles. Rappelons que ce règlement a pour but d'accorder un crédit de taxes foncières sur l'ajout de valeur effectué à un immeuble, suivant la période à laquelle les travaux sont complètement terminés. Ce crédit s'applique de la façon suivante :

- pour les nouvelles constructions, les travaux d'agrandissement et d'addition de bâtiments
 - a) un crédit de 50 % pour l'année en cours et la première année
 - b) un crédit de 25 % pour la deuxième année
- pour les travaux de réparation et de transformation des immeubles (sans agrandissement)
 - a) un crédit de 100 % pour l'année en cours et la première année
 - b) un crédit de 75 % la deuxième année
 - c) un crédit de 50 % la troisième année
 - d) un crédit de 25 % la quatrième année

Un exemple concret. Un commerçant effectue une rénovation de son bâtiment, situé dans une zone admissible, en y modifiant le revêtement extérieur. Avant les rénovations, le bâtiment est évalué à 150 000 \$. Après ces rénovations, la valeur du bâtiment est de 200 000 \$. Le commerçant bénéficiera donc d'un crédit de taxes sur la valeur ajoutée de 50 000 \$.

Pour bénéficier de ce programme de crédit de taxes foncières, le propriétaire doit en faire la demande par écrit au Directeur des Services administratifs de la Ville de Gaspé, dans les soixante (60) jours suivants la réception d'un avis d'évaluation ou d'un compte de taxes résultant en tout ou en partie de l'augmentation de l'évaluation de son immeuble généré par des travaux, tel qu'établi par le règlement. Notons également que le Conseil municipal envisage d'étendre cette mesure à d'autres secteurs de notre ville.

Note : le règlement 891-01 prévaut sur ce texte.

Les abris d'hiver : besoin d'un permis ?

Par Jocelyn Villeneuve, coordonnateur à l'urbanisme, à l'environnement et au développement

Avec la saison hivernale qui s'annonce, la question suivante nous est fréquemment posée : avons-nous besoin d'un permis pour implanter un abri d'hiver pour les véhicules ou pour les piétons ? La réponse est non, aucun permis n'est requis. Par contre, les normes suivantes doivent être respectées :

- Les abris d'hiver à l'entrée des bâtiments, tant pour les véhicules que pour les piétons, sont autorisés dans toutes les cours du 1^{er} novembre au 1^{er} mai.
- Un abri d'hiver pour véhicules doit être distant d'au moins deux (2) mètres de la ligne d'emprise de toutes les rues et doit être distant d'au moins 150 mètres de toutes les lignes de terrain arrières ou latérales.
- Un abri d'hiver pour piétons peut être installé à l'entrée des édifices, à la condition de ne pas empiéter dans l'emprise des voies de circulation et de s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal.
- Les abris d'hiver pour véhicules ou pour piétons ne peuvent être installés à moins de 1,50 m d'une borne-fontaine, ni être fixés à celle-ci.

Note : le règlement 665-97 prévaut sur ce texte.

Pourquoi est-ce si compliqué...

Par Jocelyn Villeneuve, coordonnateur à l'urbanisme, à l'environnement et au développement

Un reproche fréquent nous est adressé lors d'amendements à la réglementation d'urbanisme : nos avis publics publiés dans les journaux seraient trop complexes et de ce fait, n'obtiennent pas toute l'attention de la population.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités, lors de modifications à leur règlement d'urbanisme, publient certains avis publics. Cette loi élabore le contenu de nos avis. De plus, ces avis peuvent avoir une portée légale sur la validité des règlements d'urbanisme et ne doivent d'aucune façon laisser place à interprétation. Donc, voilà pourquoi il nous est impossible de les vulgariser.

Par contre, lors de modifications au règlement d'urbanisme, la loi exige que la municipalité tienne une assemblée de consultation. Lors de ces assemblées, la municipalité explique les amendements et se permet de vulgariser et de répondre à vos interrogations.

Pour obtenir de l'information sur les items contenus dans cette page, veuillez communiquer avec la division urbanisme, environnement et développement au 368-8530.

La récupération et le compostage sont débutés au Lieu d'enfouissement technique

Par David Smith, directeur des travaux publics

Parallèlement aux opérations d'enfouissement, l'aménagement d'une déchetterie est en cours au Lieu d'enfouissement technique (LET). Il s'agit d'une aire aménagée pour récupérer certaines matières telles que les résidus ferreux, les huiles usées, les pneus, les matières dangereuses comme les batteries d'automobiles, les restes de peinture, etc., en l'occurrence toutes les matières non traitées par le Centre de tri de Grande-Rivière. La Ville de Gaspé demande donc à ses citoyens de porter une attention particulière à ce type de résidus en évitant de les intégrer aux ordures ménagères. De cette façon, nous pourrons tous contribuer à une meilleure qualité de notre environnement.

Puisque notre région possède plusieurs usines reliées au secteur de la pêche et que cette industrie de transformation produit une grande quantité de résidus (écailles de mollusques et crustacés, résidus de poissons, etc.), un projet expérimental de valorisation de ces résidus a été mis en place au LET. Il s'agit d'une plate-forme de compostage utilisant également des matières ligneuses. Il est à noter que le succès de ce projet est dû à la collaboration des industriels et des employés du LET, sous la coordination de Sylvio Bourget. Rappelons que la tarification pour les déchets amenés au site est de 80 \$ pour chaque tonne métrique, mais que chaque propriétaire peut disposer tout à fait gratuitement d'une tonne métrique annuelle de déchets en plus de la cueillette hebdomadaire.

Projets routiers majeurs

Par David Smith, directeur des Travaux publics

Au cours de l'été, plusieurs projets d'importance ont été mis en branle ou complétés sur les routes de la Ville de Gaspé. D'abord, le projet de réfection de la montée Morris, sans aucun doute celui ayant la plus grande envergure, où les travaux de pavage devraient être terminés au plus tard à la mi-novembre. La méthodologie de travail de l'entrepreneur tout au long des travaux a permis d'assurer une circulation relativement fluide, malgré les travaux de pose de conduites d'égout domestique, pluvial et d'aqueduc, en plus d'un changement de tracé de la route. Le deuxième tronçon de la montée Morris se fera l'an prochain.

Au moment d'écrire ces lignes, les travaux de réhabilitation dans le secteur de la Petite-France devraient être complétés (tuyauterie, pavage et bordures). Ces travaux d'une grande importance ont permis de régulariser le système d'aqueduc et d'égout. Quelque 200 contribuables bénéficient aujourd'hui de ces travaux, sans compter les espaces commerciaux.

Quant à la réfection du Chemin du rang St-Patrice, à l'Anse-au-Griffon, une analyse du dossier a permis de reconstruire la route aux endroits les plus critiques, et de refaire le pavage sur une distance de 1,6 km. Un meilleur drainage de la route permettra de la conserver en bon état pour une plus longue période. Deux autres projets importants sont également en cours sur les ponts de la rivière Dartmouth et de la rivière St-Jean. Il s'agit cependant de travaux relevant exclusivement du ministère des Transports du Québec.

Le stationnement et l'hiver

Par Naomie Briand, Coordonnatrice municipale et greffière adjointe

La Ville de Gaspé sollicite la collaboration des usagers de son réseau routier afin de faciliter les opérations de déneigement. Ainsi, les règlements municipaux appliqués par la Sûreté du Québec prévoient ce qui suit :

- Le stationnement de tout véhicule est défendu de 0 h à 7 h du 1^{er} décembre 2004 au 15 avril 2005 sur les rues de la ville.
- Le stationnement de tout véhicule est défendu de 3 h à 7 h du 1^{er} décembre 2004 au 15 avril 2005 sur la rue de la Reine.

De plus, nous avisons les contribuables que les amoncellements de neige ne sont pas autorisés dans les rues, les allées ainsi que les places publiques.

Inventaire des camps et chalets : une nécessité à compter de cet automne

Par Gaétan Lelièvre, Directeur général

La Ville de Gaspé amorcera cet automne un inventaire des camps de chasse et chalets situés sur le territoire municipal forestier, en vue de porter au rôle d'évaluation ces immeubles et de les taxer.

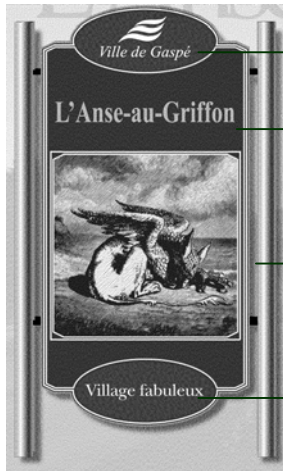
Cette opération vise à assurer une plus grande équité pour l'ensemble des contribuables de la ville, puisqu'actuellement, de nombreux propriétaires de chalets et de camps de chasse, de pêche et de villégiature bénéficient de ces installations sur notre territoire sans verser de taxes municipales. Cette situation suscite un sentiment d'inéquité chez d'autres contribuables inscrits au rôle d'évaluation, et contrevient à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de saine gestion à laquelle sont soumises les municipalités et MRC, et nous ne pouvons nous en soustraire. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec la direction des Services administratifs de la Ville de Gaspé au 368-2104. Merci de votre collaboration !

Enfin, les enseignes !

Par Gaétan Lelièvre, directeur général

Il aura fallu beaucoup d'énergie et de travail pour faire naître le projet d'enseignes municipales dans chacune des 19 secteurs de notre territoire. Comme la plupart des gens l'auront remarqué, nous pouvons enfin dire mission accomplie. Cette initiative est une excellente façon de mieux orienter les touristes et de souligner le caractère distinct de chacun des secteurs.



Logo de la Ville de Gaspé

Nom de la localité

Image représentative de la localité

Thème représentant la localité

Également, soulignons que trois enseignes installées aux entrées de l'Anse-à-Valleau, sur la route 198 et à Prével annoncent les limites de la ville. Nous souhaitons remercier tous les citoyens qui ont participé au processus de consultation mené dans les secteurs, ainsi que les contribuables qui ont gracieusement accepté d'accueillir les enseignes sur leurs terrains. Nous vous invitons à faire une tournée du territoire pour découvrir les images et thèmes choisis.

Nous tenons aussi à remercier tous ceux qui ont participé à ce projet, qui a été réalisé en collaboration entre la Ville de Gaspé et les programmes Fonds de création d'emplois temporaires (FCEM) et le Fonds de création d'emplois pour les ex-travailleurs de Noranda. Soulignons également l'implication de Gilles Pitre, Sylvio Bourget, Jean-Marc Ste-Croix, le tout sous la coordination de Naomie Briand, coordonnatrice municipale.

Projets FCEM 2004

Par Naomie Briand, coordonnatrice municipale

Encore une fois en 2004, la Ville de Gaspé a bénéficié du programme provincial « Fonds de création d'emplois temporaires », afin d'améliorer l'offre récréotouristique sur son territoire, avec l'embauche de 38 personnes pour une durée de 14 semaines. Plusieurs projets ont été ainsi amorcés, ou encore terminés. Parmi les projets majeurs, notons :

- Plage Haldimand : la passerelle de bois amorcée il y a trois ans a été terminée, permettant ainsi aux amateurs de cet endroit majestueux de marcher tout au long de la plage;
- Halte routière de York et Office du tourisme de Gaspé : des améliorations ont été réalisées dans ces endroits très fréquentés par la population et les visiteurs. De nouveaux sentiers ont été aménagés pour permettre de découvrir ce lieu unique au centre-ville. Par ailleurs, des travaux de stabilisation des berges ont été réalisés aux abords de la baie de Gaspé, en face de la halte routière, pour tenter de protéger cette pointe de terre de l'érosion. Notons que la pointe en question est l'une des seules qui permette l'accès direct à la baie au centre-ville;
- Halte des Plourde de Rivière-au-Renard : reconnaissant la vue exceptionnelle qu'ont les passants du marais et du havre de pêche de Rivière-au-Renard de ce point de vue, la Ville de Gaspé a procédé à l'aménagement de la halte des Plourde en y installant une nouvelle infrastructure mieux adaptée à la détente;
- Plage de Cap-aux-Os : de plus en plus fréquentée, cette plage non municipalisée nécessitait des aménagements physiques afin de recevoir les visiteurs. Nous avons donc procédé à l'installation d'infrastructures facilitant l'accès entre la plage et les installations sanitaires;
- Site ornithologique de Wakeham : cet endroit unique pour observer les oiseaux vivant aux abords de la rivière York a été remis au goût du jour. Construit l'an dernier, il devient un endroit de plus en plus visité par les amoureux de la faune aviaire. Notons également que des aménagements ont été réalisés au terrain de balle de St-Majorique, l'un des endroits prisés en Gaspésie pour tenir des compétitions d'envergure dans le secteur des sports de balle;
- St-Maurice et Pointe-à-la-Renommée : le site du phare a subi quelques transformations, de même que le kiosque d'information touristique de l'Anse-à-Valleau. Quant à la halte routière de St-Maurice-de-l'Échouerie, les travaux de réfection en cours depuis quelques années ont été complétés.

Interdit de chasser dans les limites municipales

Par Naomie Briand, coordonnatrice municipale et greffière adjointe

Alors que la saison de chasse au petit gibier est bien amorcée, la Ville de Gaspé tient à rappeler à ses citoyens qu'il est interdit d'utiliser des armes à feu à proximité des résidences, ceci afin d'assurer la sécurité de tous. L'article 5.1 règlement municipal 737-99 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics interdit l'usage de toute arme à feu à moins de 300 mètres d'un bâtiment, et l'usage d'un arc ou d'une carabine à air comprimé à moins de 150 mètres d'un bâtiment. Ce règlement municipal fait partie de ceux que la Sûreté du Québec a le mandat de faire respecter pour le compte de la Ville de Gaspé. La municipalité a procédé à l'affichage de cette interdiction dans plusieurs endroits stratégiques de son territoire; nous vous donc invitons à en prendre connaissance et à respecter ce règlement, pour le bien-être de tous.

Une nouvelle politique d'aide aux organismes

Par Gaétan Lelièvre, directeur général

La Ville de Gaspé innove une fois de plus dans ses programmes d'aide aux organismes.

Les programmes

- L'aide aux activités culturelles, sportives et de plein-air est maintenue, et le Service des loisirs et de la culture demeurera responsable d'analyser les demandes soumises par les organismes;
- Un nouveau programme destiné à aider les organismes dans leur fonctionnement est dorénavant instauré, et un comité d'analyse interne est chargé de traiter les demandes;
- Un dernier programme est créé en matière d'aide à l'acquisition d'immobilisations et d'équipement.

Tous ces programmes sont en conformité avec la Politique d'aide financière aux organismes, adoptée par le Conseil municipal en juin, et référant à des critères et des objectifs rigoureux.

Fréquence d'octroi

Les subventions aux organismes seront maintenant attribuées trois fois par année plutôt que deux. Les subventions seront donc approuvées par le Conseil municipal lors des séances régulières de janvier, mai et septembre. Les organismes seront informés de façon plus précise par courrier de tous les changements apportés. Également, 2005 sera la dernière année où la Ville de Gaspé transmettra par la poste les documents de demandes de subvention. À compter de 2006, la municipalité disponibilisera les formulaires sur son site Internet, à l'hôtel de ville et dans les bibliothèques, ce qui fera économiser beaucoup de temps et d'argent à votre municipalité.

Tolérance zéro pour la cigarette dans nos aréas

Par Gaétan Lelièvre, directeur général

Avec la reprise des activités hivernales, nous rappelons à tous les utilisateurs des aréas Luc-Germain de Gaspé et Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard qu'il est interdit de fumer dans tout lieu public et ce, depuis l'entrée en vigueur de la Loi provinciale sur le tabac en décembre 1999.

La Ville de Gaspé entend continuer à porter une attention particulière à ce phénomène au cours de la saison 2004-2005. C'est pourquoi tous les organismes qui loueront l'une ou l'autre des aréas (clubs senior de hockey, ligues de garage, clubs de patinage artistique et autres) devront signer une annexe particulière à leur contrat, qui les engage à rembourser à la municipalité tous les frais encourus si un citoyen omet de respecter la Loi sur le tabac lors de la visite d'un inspecteur du gouvernement.

Nous remercions les citoyens et citoyennes qui font déjà preuve de respect à l'égard de la Loi sur le tabac en évitant de fumer à l'intérieur des aréas, dans les halls d'entrée, les chambres des joueurs et les toilettes, et nous invitons les autres à les imiter.

Les bibliothèques : un service municipal

Par Naomie Briand, coordonnatrice municipale

Saviez-vous que la Ville de Gaspé compte huit bibliothèques sur son territoire ? Ces dernières, affiliées au Réseau Biblio Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, sont administrées par des comités locaux autonomes composés de membres bénévoles. On peut se prévaloir tout à fait gratuitement du service de prêt de livres en s'inscrivant à sa bibliothèque locale, et une carte de membre vous sera émise. Également, moyennant une légère tarification, il vous sera possible d'obtenir rapidement les dernières parutions.

Chaque bibliothèque est munie d'un poste Internet. Pour connaître les lieux et l'horaire des bibliothèques sur notre territoire, composez le 1-888-9-BIBLIO ou consultez le site web de la Ville de Gaspé.

Du nouveau du côté des aréas

Par Naomie Briand, coordonnatrice municipale

La plupart des contribuables auront remarqué, lors d'une récente visite aux aréas Luc-Germain de Gaspé et Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard, que la Ville de Gaspé a procédé au cours de l'été à de nombreux changements à l'image de ces deux bâtiments. Voici un condensé des travaux effectués :

- peinture à l'intérieur des deux aréas;
- peinture de la toiture de l'aréna de Gaspé ;
- réfection de deux chambres de joueurs à l'aréna de Rivière-au-Renard
- réfection de l'entrée principale de l'aréna de Rivière-au-Renard ;
- changement du système de son à l'aréna de Rivière-au-Renard, grâce à l'implication financière du Comité de l'aréna ;
- travaux de pavage prévus sur les deux stationnements des aréas cet automne.

Par ailleurs, les commerçants qui désirent s'afficher sur les murs des aréas pourront désormais le faire. Pour connaître les tarifs applicables, veuillez contacter Benoît Tapp au 368-8523 ou au 269-3375.

Nous souhaitons à tous les sportifs, amateurs et partisans une excellente saison hivernale dans nos aréas.



The Town Newsletter

The Town Newsletter

N° 2, November 2004

A Word from the Mayor

Dear fellow citizens,

The year 2004 is almost over, and many challenges lie ahead for us, with extremely promising projects fast approaching. I would like to assure you that the Town Council is working on your behalf to bring the projects to fruition and to create more jobs. I would also like to invite you to the presentation of the 2005 municipal budget, on December 20, 2004.

Pleasant reading! The mayor,



A Windpower Economy: a Choice and a Challenge To Make It Work Here

Windpower matters have become very important over the last year, giving rise at times to mixed reactions. The demand for this kind of power production is going up 30% in industrialized countries. It is one of the excellence openings of the Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine and MRC de Matane region, which means that businesses can receive aid. This could be a considerable opportunity for revitalizing our region's economy.

Friction does occur, however, over the controversial matter of where the wind farms will go. All over the world, the same questions about that come up, which is perfectly normal, as "beauty is in the eye of the beholder", making full agreement on that impossible. With this in mind, the Town Council has tried to achieve a certain balance by drawing up a policy regulating the location of wind farms. Knowing that no wind turbine component factory will ever come to a town that bans wind turbines, the Town of Gaspé has fostered an approach that designates certain parts of the territory for wind farms, while completely banning them in other sectors that have high tourism and heritage potential.

New Tools for Economic Development

The year 2005's priority will be to promote our competitive advantages and coordinate our economic files. To maximize investments, the Town Council has settled on two major tools: hiring a promotion and economic development agent by December, and creating an advisory economic development commission.

Camp and Cottage Survey: a Must Starting This Fall

The Town of Gaspé will begin a survey this autumn of the hunting camps and cottages located in the municipal forest territory, in order to put those buildings on the valuation roll and tax them. This is intended to ensure greater fairness for all Gaspé taxpayers, since at the moment, many owners use our territory without paying municipal taxes. This situation infringes the Act Respecting Municipal Taxation. The survey will be undertaken as part of the sound management that municipalities and MRC's must carry out.

Why Is It So Complicated...

The Act Respecting Land Use Planning and Development stipulates that when municipalities amend their urbanism by-laws, they must publish certain public notices, whose contents are legally regulated. These notices can have an impact on the validity of the urbanism by-laws, and must not be open to interpretation. That is why we cannot popularize them.

However, when such amendments are made, the Act stipulates that municipalities hold consultation meetings, during which municipalities answer people's questions.

Signs, At Last!

Much energy and work went into the municipal sign project carried out in each of the 19 sectors in our territory. This initiative is an excellent way to better direct tourists and to underline the distinctive character of each sector. Moreover, we would like to highlight the three new signs that announce the city limits. We thank everyone who participated in the consultation process, as well as those who graciously allowed us to put the signs on their land.

Major Road Projects

Several important projects were begun or completed over the summer on the Town of Gaspé's roads. First there was the montée Morris repairs project, whose paving work should be finished soon. As we write, rebuilding work in the Petite-France sector should already be completed. Two other projects are also unfolding on the Dartmouth and St-Jean River bridges. The Quebec Transport Ministry is in sole charge of these two projects.

Winter Parking

The Town of Gaspé is asking for everybody's cooperation in order to facilitate snow removal. The Town's by-laws stipulate the following:

- no parking of any vehicle from midnight to 7 a.m., from December 1st, 2004 till April 15, 2005 on city streets.
- no parking of any vehicle from 3 a.m. to 7 a.m., from December 1st, 2004 till April 15, 2005 on rue de la Reine.

Furthermore, please take note that snowbanks are forbidden in all streets and alleys, as well as in public areas.

Hunting Banned Within City Limits

The Town of Gaspé would like to remind its citizens that it is forbidden to use firearms near houses. Section 5.1 of municipal by-law number 737-99 concerning security, law and order in public places forbids using any firearms closer than 300 meters from buildings, and forbids using bows and arrows or compressed air guns closer than 150 meters from buildings.

A New Municipal Tax Collection Method

In order to make it easier for people to pay their taxes, the Town will in 2005 be offering a pre-authorized withdrawal service. Just send a specimen check, and withdrawals will be made from your account at due dates. The service is free. An information leaflet will be sent with your 2005 tax bill.

Something New at the Technical Landfill

In addition to the usual landfill activities, a recycling space is being fitted up at the technical landfill site. It will be used for salvaging certain things not handled by the sorting center in Grande-Rivière. Moreover, an experimental project for using marine residues from processing plants on our territory has been set up.

A New Aid Policy for Organizations

The Town of Gaspé has once again innovated with its aid programs for organizations.

- Aid for cultural, sports and outdoor activities is maintained, and the Recreation and Culture Department is still in charge of processing applications received from organizations;
- A new program for helping organizations operate has been set up, and an internal study group will be in charge of processing applications. One last program has been created to help organizations acquire immovables and equipment.

All these programs comply with the Financial Aid Policy for Organizations adopted by the Town Council in June. For more information, please call 368-8523.

Zero Tolerance for Smoking in Our Arenas

We would like to remind all arena users that smoking is forbidden since the Tobacco Act came into force in December 1999. We thank everyone who is obeying the law, and we invite everyone else to do the same.

Town Council Members

Ward 1 : Luc Savage
Ward 2 : Charles Aspirault

Ward 3 : Nelson O'Connor
Ward 4 : Béatrice Jalbert-Quenneville

Ward 5 : Aline Perry
Ward 6 : André Chrétien